

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MERCREDI 13 Mai
Convocation du 06 Mai 2014

L'ordre du jour étant le suivant :

- Délégations au Président**
- Délégations aux Vice-présidents**
- Présentation des commissions**
- Désignation du bureau - Modification des statuts**
- Désignation de la Commission d'Appels d'Offres**
- Élection des délégués auprès des syndicats et organismes**
- Indemnités du Président et des Vice-Présidents**
- Bilan du service déchets**
- Bilan du SPANC**
- Bilan des travaux, fonds "Gallo"**
- Bilan du service urbanisme**
- Bilan "tourisme" et foire de Sens**
- Questions diverses**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 13 Mai 2014, à 18 heures 30, salle des fêtes aux Clérimois, sous la Présidence de Luc Maudet,

Étaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond
ARCES DILO	Monsieur	VANNERAU	Pierre	MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
BOEURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Françoise	ST MAURICE ARH	Monsieur	PRIN	Francis
CERILLY	Monsieur	LOTH	Patrick	THEIL /VANNE	Monsieur	COQUILLE	Bernard
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	THEIL /VANNE	Monsieur	TERVILLE	Gérard
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	VAREILLES	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAUDEURS	Madame	GARNAULT	Marie Claude
CERISIERS	Monsieur	JACQUINOT	Guy	VAUDEURS	Monsieur	BOURDON	Jacques
CHIGY	Monsieur	MAUDET	Luc	Pouvoir à Mme GARNAULT			
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie- José
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLECHETIVE	Monsieur	DEVELAY	Michel
COURGENAY	Madame	GAUDOT	Marie- Hélène	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
FLACY	Monsieur	DEN DEKKER	Jacques	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	LEGENDRE	Jeannine
FOISSY	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	PUTHOIS	Alain
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	VERHOYE	Daniel
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Madame VALLEE Edith (Suppléant M. Loth), M. LENGLET Patrick, BOURDON Jacques (pouvoir à Mme GARNAULT)

Secrétaire de séance : M. Michel DEVELAY

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers.

❖ **Délégations au Président, délibération 027-2014 Classification 5.4 Délégation de pouvoir**

M. le président expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 5211-10) permettent au conseil communautaire de déléguer au président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration intercommunale et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au président les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De procéder, dans la limite annuelle de 150 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, et de signer tous documents à cet effet ou consécutifs à ces dons et legs;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans la limite de 50 000€
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules et biens de la Communauté de communes dans la limite fixée par le conseil communautaire : dans la limite de 50 000€.
- De signer les conventions de mise à disposition des matériels, des terrains et des personnels avec les communes et les EPCI ainsi que toute convention destinée à l'achat en commun de matériels.
- à signer tous documents relatifs à la mutualisation des moyens, personnels et matériels.
- De signer les conventions de mise à disposition gratuite des locaux aux associations
- De passer les contrats d'emploi occasionnels,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'accepter les remboursements des associations, des communes et EPCI pour les frais divers,
- D'imputer à l'article 6232 tout cadeau ou envoi de fleurs faits au nom de la Communauté de Communes à l'occasion de fêtes, cérémonies, mariages, ou décès, dans la limite des crédits ouverts.

Délégations aux Vice-présidents

Le Président informe le Conseil Communautaire des délégations consenties aux Vice Présidents et de leurs domaines de compétences répartis comme suit :

HARPER Patrick, 1er Vice-Président, SPANC, Gymnases, accompagnements dans les cars scolaires, et gestion des annexes culturelles du collège ainsi que des locaux et terrains y afférents.

PAGNIER Daniel, 2ème Vice-Président, Développement économique, offre de soins, environnement

COQUILLE Bernard, 3ème Vice-Président, Travaux, mutualisation, investissements

CHAPELET Marie, 4ème Vice-Président, Tourisme, culture, communication, bulletin, liaison avec les syndicats d'initiative

DEVELAY Michel, 5ème Vice-Président, Urbanisme (PETR, SRADDT, SCOT PLUj, ...), finances

ROCHÉ Marie-José, 6ème Vice-Président, Service déchets, ordures ménagères et déchèteries

Présentation des commissions

Un document d'information présentant les commissions existantes a été adressé aux délégués avec la convocation. Le Président propose de modifier les commissions comme suit, en rappelant que le Président et les Vice-présidents sont membres d'office des commissions.

Commission d'Appel d'Offres : trois membres et trois suppléants

Commission du Tourisme et de la culture volontariat 9 membres au précédent mandat

Commission des travaux : volontariat 10 membres au précédent mandat

Commission du bulletin et de la communication: volontariat 6 membres au précédent mandat

Commission Urbanisme : Un représentant par commune dans le cadre de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme.

SPANC : un délégué par commune désigné par le conseil municipal.

* **Commission Santé** : volontariat 7 membres au précédent mandat

* * **Commission pour la gestion du gymnase de Cerisiers** volontariat 9 membres au précédent mandat

Proposition de nouvelles commissions dans les domaines suivants :

Commission de gestion des déchets et déchèteries

Commission du développement local englobant la * *commission « Santé »* et l'économie

Commission des équipements sportifs (englobant la * * *gestion des gymnases*)

Commission des finances

Mme Gigot s'informe des horaires de réunion des commissions : chaque commission décidera de son fonctionnement. Mme GIVAUDIN demande pourquoi il n'existe pas de commission pour le SPANC. Chaque commune désigne un représentant apte à travailler en liaison avec le service et son prestataire.

❖ Désignation des commission, délibération 028-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées

Le Président et les Vice-présidents sont membres d'office des commissions.

Commission du Tourisme et de la culture volontariat 9 membres au précédent mandat

Sont candidats et sont désignés

Mme DANIEL Claire
Mme GRELLAT Annick
M. LAPOTRE Daniel
Mme LEGENDRE Jeannine
M. ROMIEUX Bernard
<i>Invités</i>
<i>Mme CLEMENT Aline</i>
<i>M. MARCHAND jean</i>
<i>M. MILLAT Pierre</i>
<i>Mme SAINCIERGE</i>
<i>Mme THERY Martine</i>

Commission des travaux : volontariat 10 membres au précédent mandat

Sont candidats et sont désignés

M. BEZINE Jacques
M. BONNET Jean-Louis
M. GEORGES William
M. PUTHOIS Alain
M. TERVILLE Gérard
M. THOMAS Bernard

Commission du bulletin et de la communication: volontariat 6 membres au précédent mandat

Sont candidats et sont désignés

Mme DANIEL Claire
M. LAPOTRE Daniel
<i>INVITES</i>
<i>Mme CLEMENT Aline</i>
<i>Mme THERY Martine</i>
<i>M. ROGER Olivier</i>

Commission Urbanisme : Un représentant par commune dans le cadre de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme.

Sont candidats et sont désignés, pour leur commune

<i>Arces-Dilo</i>	M. BEZINE Jacques	<i>Bagneaux</i>	M. GEORGES William
<i>Boeurs En Othe</i>	Mme GIVAUDIN Françoise	<i>Cérilly</i>	M. LOTH Patrick
<i>Cerisiers</i>	M. HARPER Patrick	<i>Chigy</i>	M. MAUDET Luc
<i>Coulours</i>	Mme VAILLANT Christine	<i>Courgenay</i>	M. PAGNIER Daniel
<i>Flacy</i>	M. DEN DEKKER Jacques	<i>Foissy</i>	M. THOMAS Bernard
<i>Fournaudin</i>	Mme CHAPELET Marie	<i>La Postolle</i>	M. LAPOTRE Daniel
<i>Lailly</i>	Mme MASSE Sylvette	<i>Les Clérimois</i>	M. REVELLAT Edmond
<i>Les Sièges</i>	<i>A définir</i>	<i>Molinons</i>	M. BEZINE Yves
<i>Pont Sur Vanne</i>	M. STERN Michel	<i>St Maurice ArHommes</i>	M. PRIN Francis
<i>Theil Sur Vanne</i>	M. COQUILLE Bernard	<i>Vareilles</i>	M. ROMIEUX Bernard
<i>Vaudeurs</i>	M. BOURDON Jacques	<i>Vaumort</i>	Mme ROCHÉ Marie-José
<i>Villechetive</i>	M. DEVELAY Michel	<i>Villeneuve l'archevêque</i>	M. KARCHER Sébastien

M. VERHOYE Daniel demande à être invité à la commission

Commission de gestion des déchets et déchèteries

Sont candidats et sont désignés

Mme GARNAULT Marie-Claude
Mme GIVAUDIN Françoise
Mme GAUDOT Mylène
M. JACQUINOT Guy
M. KARCHER Sébastien
Mme MASSÉ Sylvette
Mme VAILLANT Christine
M. VANNEREAU Pierre

Commission du développement local englobant la * *commission* « Santé » et l'économie

Sont candidats et sont désignés

Mme DANIEL Claire
M. KARCHER Sébastien
M. ROMIEUX Bernard
M. THOMAS Bernard
Mme VAILLANT Christine
<i>Invite</i>
<i>Mme CLEMENT Aline</i>

Commission des équipements sportifs (englobant la * * *gestion des gymnases*)

Sont candidats et sont désignés

M. BEZINE Jacques
M. DEN DEKKER Jacques
M. GEORGES William
Mme GIGOT Geneviève
M. KARCHER Sébastien
M. THOMAS Bernard

Commission des finances

Sont candidats et sont désignés

M. BEZINE Jacques
M. DEN DEKKER Jacques
Mme GARNAULT Marie-Claude
Mme GIGOT Geneviève
M. REVELLAT Edmond
Mme VAILLANT Christine

❖ **Désignation du bureau - Modification des statuts, délibération 029-2014 Classification 5.2
Fonctionnement des assemblées**

L'article 7 des statuts de la Communauté de Communes, et la délibération du 31 janvier 2011, précisent que le bureau est composé du Président, des Vice-Président et d'un représentant de chaque commune. Or, la Loi 2014-58 a modifié la représentation au sein des Conseils Communautaires, Vu l'article L5211-10 du CGCT, le Président propose de modifier les statuts et de définir la composition du bureau communautaire comme suit : soit un membre par commune, soit treize personnes dont le Président et les Vice-Présidents, soit tous les maires. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que le Bureau sera composé de tous les maires des communes membres. L'article 7 des statuts sera ainsi rédigé : « Le Bureau du Conseil Communautaire est composé des maires des communes membres ».

Chaque commune devra prendre une délibération concordante en vue de la modification des statuts.

❖ **Désignation de la Commission d'Appels d'Offres, délibération 30-2014 Classification 5.3
désignation de représentants**

Vu les articles 21 et 22 du Code des Marchés Publics, les membres des commissions d'appel d'offres des EPCI sont désignés par le conseil communautaire, en son sein, dans les mêmes conditions que dans les communes. Les membres siègent en qualité de représentants de la communauté et non des communes. La commission est composée du président ou de son représentant et d'un nombre de membres égal à celui applicable à la commune la plus importante si celle-ci compte plus de 3500 habitants. Si ce nombre ne peut être atteint, elle comprend au moins trois membres. Il faudra procéder à l'élection de suppléants en nombre égal et dans les mêmes conditions.

Le Président informe le conseil communautaire que les membres de la commission d'appel d'offres doivent être élus au scrutin secret et non nommés; qu'il est procédé à l'élection de trois titulaires et de trois suppléants, le Président n'étant pas compté parmi les membres titulaires, est membre de droit.

Sont candidats

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BEZINE Jacques	M. VANNEREAU Pierre
Mme GIGOT Geneviève	M. PUTHOIS Alain
M. REVELLAT Edmond	M. DEN DEKKER Jacques
M. TERVILLE Gérard	Mme MASSÉ Sylvette

Les 34 conseillers sont votants (dont un pouvoir), 34 bulletins sont trouvés dans l'urne. Dans lesdites circonstances sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. REVELLAT Edmond 32 Voix	M. DEN DEKKER Jacques
Mme GIGOT Geneviève 29 Voix	M. PUTHOIS Alain
M. TERVILLE Gérard 23 Voix	Mme MASSÉ Sylvette

M. BEZINE Jacques : 16 Voix n'est pas élu

Élection des délégués auprès des syndicats et organismes

- ❖ Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Élection des délégués au Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, délibération 031-2014, Classification 5.3 Désignation de représentants

Vu l'arrêté Préfectoral 2013/0258 du 11 juin 2013 attribuant à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe la compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire soit le gymnase de Cerisiers et le gymnase situé près du collège de Villeneuve l'Archevêque, ainsi que des terrains attenants auxdits gymnases. Vu l'arrêté Préfectoral 2014/0037 du 4 Février 2014 attribuant à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe la compétence pour la gestion des accompagnements dans les cars scolaires et la gestion des annexes culturelles du collège ainsi que les locaux et terrains y afférents, Vu les statuts du syndicats du collège et d'action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, il convient de désigner 22 titulaires, la liste des candidats est affichée dans la salle et le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets.

Considérant le nombre des postes à pourvoir tous les délégués communautaires sont candidats Les 34 conseillers sont votants (dont un pouvoir), 34 bulletins sont trouvés dans l'urne. Trois bulletins sont déclarés nuls.

Sont élus :

Au poste de titulaire	Nombre de voix	Au poste de suppléant	Nombre de voix
M. MAUDET Luc	29	Mme GIGOT Geneviève	18
M. THOMAS Bernard	29	M. BEZINE Jacques	16
M. REVELLAT Edmond	29	Mme GRELLAT MAZIER Annick	14
M.PAGNIER Daniel	28	Mme GIVAUDIN Françoise	14
M. COQUILLE Bernard	28	M BONNET Jean-Louis	13
M.GEORGES William	27	Mme GAUDOT Marie-Hélène	13
M. HARPER Patrick	27	Mme LEGENDRE Jeannine	12
Mme VAILLANT Christine	27	M. JACQUINOT Guy	12
M. DEN DEKKER Jacques	27	M. PUTHOIS Alain	11
Mme CHAPELET Marie	27	M. TERVILLE Gérard	8
M. LAPOTRE Daniel	26	M. VANNEREAU Pierre	7
Mme MASSE Sylvette	26	M. VERHOYE Daniel	7

M. KARCHER Sébastien	26	M. BOURDON Jacques	2
M. LENGLET Patrick	23		
M. ROMIEUX Bernard	23		
M. DEVELAY Michel	23		
Mme VALLEE Édith	22		
M. STERN Michel	22		
Mme ROCHÉ Marie-José	22		
M. PRIN Francis	21		
Mme GARNAULT Marie-Claude	21		
M. BEZINE Yves	18		

❖ **Élection des délégués auprès du SMCTOM de Vanne en Othe délibération 032-2014, Classification 5.3, désignation des représentants**

Suite à l'adhésion des communes de Boeurs en Othe, Courgenay, Lailly, Molinons, Pont sur Vanne et St Maurice aux Riches Hommes, le Conseil Communautaire désigne, auprès du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères et encombrants de Vanne en Othe : un délégué et un suppléant par commune, représentant la Communauté de Communes, soit six délégués, à l'unanimité : La liste des candidats est affichée dans la salle et le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets.

Les 34 conseillers sont votants (dont un pouvoir), 34 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Sont candidats :

Au poste de titulaire	Au poste de suppléant
M. BEZINE Yves	Mme GAUDOT Marie-Hélène
Mme CHAPELET Marie	Mme GARNAULT Marie-Claude
M. DEVELAY Michel	M. THOMAS Bernard
Mme GARNAULT Marie-Claude	M. BONNET Jean-Louis
Mme GAUDOT Marie-Hélène	M. DEN DEKKER Jacques
M. HARPER Patrick	M. PRIN Francis
Mme MASSE Sylvette	
M. MAUDET Luc	
M. PRIN Francis	
Mme ROCHÉ Marie-José	

Après dépouillement des votes

Au poste de titulaire	Voix
M. MAUDET Luc	30
Mme ROCHÉ Marie-José	28
M. DEVELAY Michel	25
M. HARPER Patrick	22
Mme CHAPELET Marie	20
Mme MASSE Sylvette	17
M. PRIN Francis	16
Mme GARNAULT Marie-Claude	15
Mme GAUDOT Marie-Hélène	13
M. BEZINE Yves	11
M. KARCHER Sébastien	1

Sont déclarés élus

En qualité de Titulaires
M. MAUDET Luc
Mme ROCHÉ Marie-José
M. DEVELAY Michel
M. HARPER Patrick
Mme CHAPELET Marie
Mme MASSE Sylvette

Sont élus à l'unanimité

En qualité de Suppléants
Mme GAUDOT Marie-Hélène
Mme GARNAULT Marie-Claude
M. THOMAS Bernard
M. BONNET Jean-Louis
M. DEN DEKKER Jacques
M. PRIN Francis

❖ **Élection des délégués auprès CNAS, délibération 033-2014, Classification 5.3, désignation des représentants**

Vu la délibération en date du 25 Octobre 2012 (visa 30/10/2012) portant adhésion au CNAS ; le Conseil Communautaire décide de désigner, Monsieur BONNET Jean-Louis, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

❖ **Désignation du délégué auprès syndicat AGEDI, délibération 034-2014, Classification 5.3, désignation des représentants**

Le Président fait part au Conseil communautaire qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat, Le Conseil Communautaire ouïe les explications du Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI, Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat, Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998, Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I.. Après un vote, l'assemblée a désigné Monsieur ROMIEUX Bernard, comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

❖ **Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiatives du Pays d'Othe, délibération 035-2014, Classification 5.3, désignation de représentants**

Le Syndicat d'initiative de Cerisiers ayant modifié ses statuts, pour permettre l'entrée de la Communauté de Communes au conseil d'administration, il convient d'élire cinq membres délégués. Sont candidats et sont désignés

Mme CHAPELET Marie
M. DEVELAY Michel
Mme GRELLAT MAZIER Annick
M. HARPER Patrick
M. VANNEREAU Pierre

❖ **Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiatives de la Vallée de la Vanne, délibération 036-2014, Classification 5.3, désignation des représentants**

Vu les statuts de l'association, et notamment l'article 12, il convient de désigner neuf représentants.

Sont candidats et sont désignés

Mme CHAPELET Marie
M. DEN DEKKER Jacques
M. KARCHER Sébastien
M. LAPOTRE Daniel
Mme LEGENDRE Jeannine
Mme MASSÉ Sylvette
M. PAGNIER Daniel
M. ROMIEUX Bernard
M. THOMAS Bernard

❖ **Désignation des délégués au Festival en Othe, délibération 037-2014, Classification 5.3, désignation des représentants**

Est candidate et est désignée : Mme GRELLAT MAZIER Annick

❖ **Indemnités du Président et des Vice-Présidents, délibération 038-2014, Classification 5.6, Exercice des mandats locaux**

Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités votées par le Conseil Communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-présidents, Le président indique que le montant de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents d'E.P.C.I. à fiscalité propre jusqu'au taux maximal de 41.25% de l'indice 1015 brut en fonction de la population de l'E.P.C.I. Le conseil communautaire visualise le tableau chiffré portant les enveloppes individuelles et globale. Le Président précise qu'aucune indemnité kilométrique ou remboursement de frais n'est versé en plus des indemnités ainsi votées. Mme MASSE souhaite connaître le montant de l'enveloppe 2013 qui figure au Compte Administratif dont les chiffres ont été portés à la connaissance du Conseil lors du vote du Budget primitif

Le président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, le Conseil Communautaire, par 30 Voix pour et trois abstentions, décide de fixer le taux des indemnités du Président à 30% de l'indice 1015 (pour information montant actuel de l'indice 1015 brut : 3 801.46€ mensuels), dit que ces indemnités seront versées à compter de la date de son élection.

Les Vice-présidents s'étant retirés, sous la présidence de Monsieur Luc MAUDET, le conseil par 24 Voix pour, une contre et quatre abstentions, décide de fixer les taux des indemnités des Vice-présidents à 13 % de l'indice 1015 brut, dit que ces indemnités seront versées à compter de la date de son élection, sous réserve des dispositions légales relatives à leur délégation.

Bilan du service déchets

Une action d'information est en cours, sur les collectes d'ordures ménagères pour inciter les usagers à trier leurs déchets. Les conseillers visualisent l'état déplorable des Points d'Apports Volontaires du à la négligence des usagers. M. MAUDET précise qu'un modèle d'arrêté peut être fourni aux maires pour le respect de l'hygiène publique sur ces sites et invite chacun à indiquer au secrétariat les actes d'incivilité qui feront l'objet d'un courrier de notification.

Mme ROCHÉ fait un bilan positif de l'avancée des travaux de la future déchèterie qui devrait ouvrir début octobre.

Mme GAUDOT demande des précisions sur le statut de délégué auprès du SMCTOM et le ramassage des encombrants. Ce dernier point sera étudié par la Communauté de Commune après

entrée de toutes les communes pour cette compétence. Le mécanisme de représentation-substitution s'applique au SMCTOM et seuls les délégués communautaires régulièrement désignés par le Conseil Communautaire peuvent siéger au Conseil Syndical. Toute convocation devrait être adressée aux anciens délégués communautaires régulièrement élu en attente des nouvelles élections. M. Pingal, Président du SMCTOM, présent dans le public précise que le SMCTOM ne sera dissous qu'en fin d'année en raison des difficultés liées au prélèvement de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. M. MAUDET répond que la Communauté de Communes approuve cette option mais que l'arrêté préfectoral de dissolution indiquera la date effective. Le conseil communautaire ayant désigné ses délégués auprès du SMCTOM ce jour, M. Pingal dit que la réunion prévue le 14 mai sera reportée.

Bilan du SPANC

M. HARPER dit que 1496 contrôles ont été réalisés depuis le début de la mission. La CCVPO n'exerce que la compétence contrôle et seules les communes peuvent intervenir pour mutualiser les travaux afin de permettre aux usagers de percevoir des subventions. Les maires sont invités à adresser au secrétariat le nom de leur correspondant SPANC, désigné par leur Conseil Municipal pour suivre les travaux de contrôle et toute difficulté relative à cette compétence. Les communes entrantes doivent nous faire parvenir leur plan de zonage ainsi que le nombre de foyers en assainissement non collectif à visiter.

Bilan des travaux, fonds "Gallo"

Les sculptures en bois, bronze ou plâtre ont été entreposées dans le local loué à cet effet. Elles seront expertisées et assurées. L'œuvre en marbre destinée à Cerisiers est en réparation. Les tableaux seront transférés très prochainement au SIVV. Les sculptures pourraient être réparties en un circuit « Gallo » dans nos communes avec une exposition permanente des autres pièces dans un lieu à définir. Mme GALLO a défini quelles sont les œuvres destinées à la CCVPO et à la commune de Bagneaux. M. REBEQUET continuera son action pour suivre et animer le « Fonds Gallo ».

Bilan du service urbanisme

M. DEVELAY rappelle la compétence de la Communauté de Communes en matière de documents d'urbanisme et, en particulier, de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La CCVPO ayant son périmètre défini au 1^{er} janvier 2014, nous allons lancer dès cette année la recherche du cabinet d'urbanisme pour nous aider à mettre en œuvre notre PLUi. Toutes les communes seront concernées et nous travaillerons avec les représentants des Conseils Municipaux. Cela sera un travail long, comportant des passages obligés, les cartes communales ou PLU existants seront la base de nos travaux. Nous avons inscrits 10 000€ au budget primitif, dans ce cadre.

Le 2^{ème} élément de nos documents d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) comporte les six communautés de communes du Nord de l'Yonne qui se voient réunies pour animer un Schéma de Cohérence Territoriale et un Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR). Le SCOT est un document de stratégie permettant de coordonner les politiques d'habitat, d'implantations commerciales, de loisirs, de déplacements en préservant l'environnement. Les Présidents des communautés de communes se sont réunis en février 2014 pour créer un PETR qui permettra de bénéficier de subventions régionales et européennes et de renforcer la visibilité du Sénonais. Ce PETR sera compétent pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il est aussi compétent pour l'élaboration du SCOT. Ces deux entités seront gérées par un syndicat mixte, nous y aurons deux délégués et deux suppléants, sur un total de 27. Les participations financières seront calculées en fonction du potentiel fiscal et de la population. Enfin le 3^{ème} élément, le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) est piloté par la Région, ce sont les orientations stratégiques régionales à l'horizon de 10 à 15 ans. Il s'appuiera sur l'attractivité du territoire, le développement des activités

et de l'emploi, l'accompagnement de la transition énergétique, la répartition cohérente des hommes et des activités, l'équilibre des relations rural/urbain, l'adaptation au vieillissement de la population. Pour conclure sur le sujet un exemple : à terme on ne pourra pas décider au niveau local de la création d'une zone d'activités si elle n'est pas reconnue par le SCOT, par contre elle pourra bénéficier des fonds européens grâce au PETR. Tout est dans tout.

Bilan "tourisme" et foire de Sens

Mme CHAPELET dit que les fréquentations du stand de la CCVPO à la foire de Sens ont été meilleures que l'an passé car nous avons bénéficié d'un meilleur emplacement. Des contacts seront pris avec les organisateurs pour un regroupement des communautés de communes sur un stand unique. Notre collectivité devra améliorer ses visuels, la commission tourisme sera amenée à travailler sur ce sujet. La journée du patrimoine local ayant rencontré son public en 2013 sera reconduite le 6 Juillet 2014. Cette date est conservée car elle correspond à l'arrivée des touristes dans notre région. Mme CHAPELET invite les communes à ouvrir leurs monuments, à faire connaître leurs sites, leurs artistes pour créer un parcours de 6 à 8 communes.

Questions diverses

Remerciements

M. MAUDET fait lecture du courrier de remerciement de M. REBEQUET à tous les conseillers pour le cadeau et la réception offerts à l'occasion de la fin de son mandat. Il précise que la Communauté de Commune n'a pas financé le cadeau qui résulte de dons privés des conseillers communautaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 13 Mai 2014

❖ Délégations au Président, délibération 027-2014 Classification 5.4 Délégation de pouvoir	2
❖ Désignation des commission, délibération 028-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées	3
❖ Désignation du bureau - Modification des statuts, délibération 029-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées	5
❖ Désignation de la Commission d'Appels d'Offres, délibération 30-2014 Classification 5.3 désignation de représentants	5
❖ Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Élection des délégués au Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, délibération 031-2014, Classification 5.3 Désignation de représentants	6
❖ Élection des délégués auprès du SMCTOM de Vanne en Othe délibération 032-2014, Classification 5.3, désignation des représentants	7
❖ Élection des délégués auprès CNAS, délibération 033-2014, Classification 5.3, désignation des représentants.....	8
❖ Désignation du délégué auprès syndicat AGEDI, délibération 034-2014, Classification 5.3, désignation des représentants	8
❖ Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiatives du Pays d'Othe, délibération 035-2014, Classification 5.3, désignation de représentants.....	8
❖ Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiatives de la Vallée de la Vanne, délibération 036-2014, Classification 5.3, désignation des représentants	9
❖ Désignation des délégués au Festival en Othe, délibération 037-2014, Classification 5.3, désignation des représentants	9
❖ Indemnités du Président et des Vice-Présidents, délibération 038-2014, Classification 5.6, Exercice des mandats locaux	9

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 15 Mai 2014
Et publication ou notification, le 15 Mai 2014
Suivent les signatures